

Placements financiers des sociétés d'assurance – France • 3^{ème} trimestre 2021

16 milliards d'euros de placements nets au troisième trimestre 2021

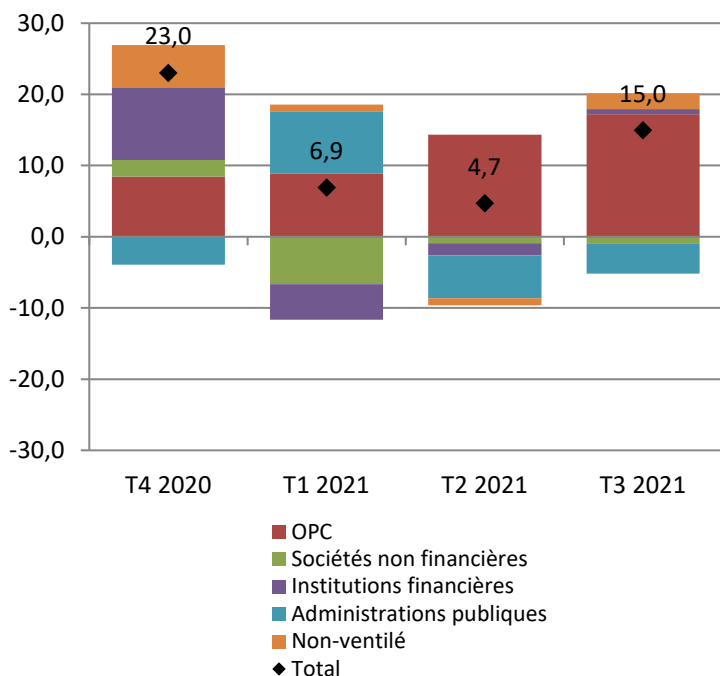
À fin septembre 2021, l'encours de placements financiers des assureurs s'établit à 2 785 Mds €, en hausse de + 19 milliards d'euros. Cette augmentation marquée provient principalement de placements nets positifs (+ 16 Mds) et plus marginalement d'une hausse de valorisation de leurs placements (+ 3 Mds).

Les placements nets portent principalement sur les parts de fonds non monétaires (+ 12 Mds), bien répartis entre les fonds obligations (+ 4 Mds) mais aussi les fonds mixtes, les fonds actions, les autres fonds et les fonds immobiliers (chacun pour environ + 2 Mds). Les principaux placements nets portent aussi sur les actions non cotées (+ 4 Mds) ainsi que sur les placements liquides avec les parts de fonds monétaires (+ 6 Mds), les titres de créance à court terme (+ 2 Mds) et la monnaie et les dépôts (+ 2 Mds). Les assureurs sont principalement acheteurs nets de titres émis en France (+ 13 Mds), surtout des parts d'OPC émis par des résidents (+ 11 Mds). En revanche les assureurs sont vendeurs nets de titres de créance à long terme (- 9 Mds). Les ventes nettes portent sur des titres de créances émis en zone euro (- 9 Mds) et principalement relatives aux IFM (- 6 Mds) et aux APU (- 4 Mds).

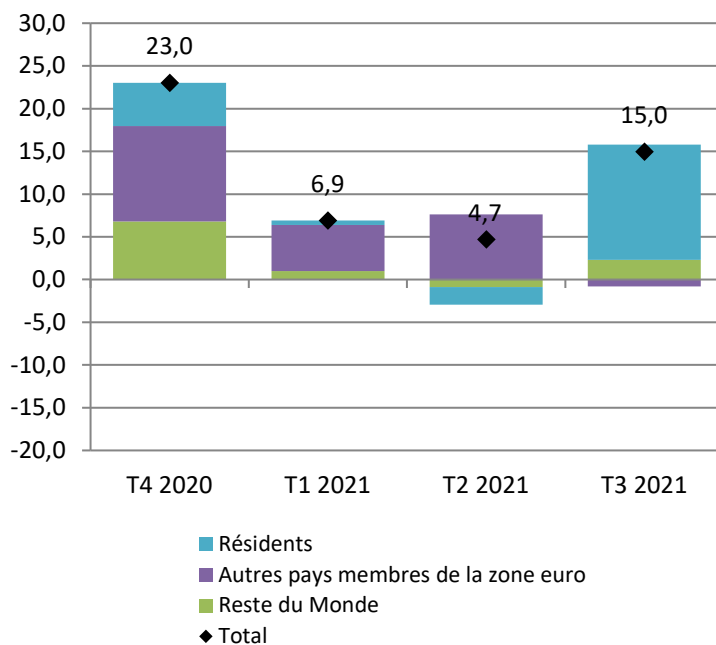
La hausse des valorisations est portée essentiellement par les fonds non monétaires (+ 5 Mds), en particulier les fonds actions (+ 2 Mds), les fonds mixtes et les autres fonds (chacun pour + 1 Md). Les valorisations progressent également pour les actions cotées et non cotées (chacune pour + 1 Md). En revanche, la valorisation du portefeuille obligataire diminue de 5 milliards.

Flux des placements titres¹ des sociétés d'assurance (en milliards d'euros)

Par catégorie d'émetteurs²



Par zone géographique



1. Titres de créance et de capital, ainsi que parts d'OPC

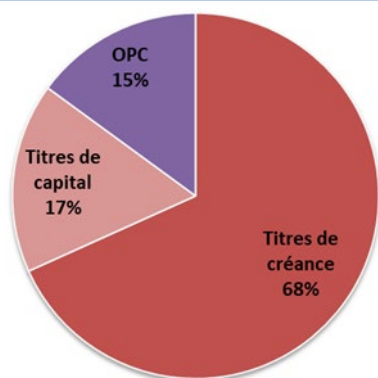
2. OPC signifie « Organismes de Placement Collectif ». Le non-ventilé du graphique par catégorie d'émetteurs correspond aux obligations et actions émises hors de la zone euro.

Placements financiers des sociétés d'assurance au T3 2021

(encours au prix de marché, variation, flux de souscription, valorisation, en milliards d'euros)

		Assurance Vie et Mixte			Assurance Non-Vie			Total Assurances		
		Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours
Monnaie et dépôts		1,7	0,0	35	0,3	0,0	16	1,9	0,0	51
Titres de créance	CT (maturité d'origine)	1,7	0,0	20	0,6	0,0	5	2,3	0,0	25
	LT (maturité d'origine)	-11,0	-4,3	1 411	1,6	-0,4	115	-9,4	-4,7	1 526
Prêts		-0,8	0,0	49	0,0	0,0	10	-0,8	0,0	59
Titres de capital	Actions cotées	0,6	0,5	81	0,1	0,8	15	0,7	1,3	96
	Actions non cotées	0,4	0,8	68	3,7	0,3	37	4,0	1,0	105
	Autres	0,1	0,1	25	0,0	-0,2	27	0,1	-0,1	52
OPC	Fonds monétaires	7,7	-0,1	91	-2,2	0,0	8	5,5	-0,1	99
	Fonds non monétaires	10,9	4,9	726	0,9	0,2	42	11,7	5,1	768
Dérivés		0,4		5	0,0		0	0,4		5
Total		11,6	1,8	2 512	4,8	0,8	274	16,5	2,5	2 785

Répartition des encours de placements titres par catégorie de titres

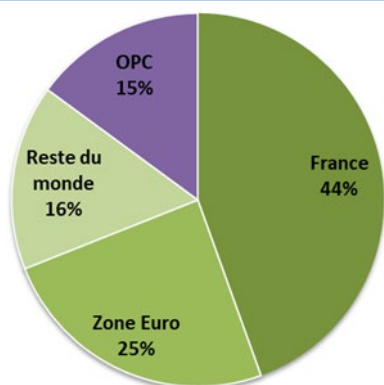


Après mise en transparence des OPC résidents³, les encours de placements des assureurs sont constitués pour 68% du portefeuille en titres de créance. Les actions représentent 17% du portefeuille. Le solde de 15% est constitué de parts d'OPC.

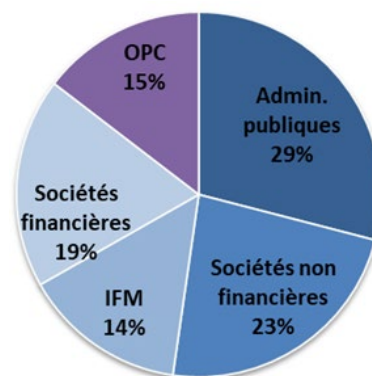
Tous instruments confondus, le portefeuille est composé pour 44% de titres émis en France, 41% de titres émis à l'étranger et 15% d'OPC non ventilés.

Les placements financent en premier lieu le secteur financier (33%, dont 14% pour les institutions financières monétaires et 19% pour les sociétés financières), les administrations publiques (29%) et les entreprises non financières (23%).

Répartition des encours de placements titres par zone géographique



Répartition des encours de placements titres par catégorie d'émetteurs



3. La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC résidents dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent. Il reste 15% de l'encours constitué d'OPC (majoritairement non-résidents) sur lesquels cette opération ne peut pas être réalisée. Après mise en transparence, la part des titres de capital progresse de 8 points de pourcentage (9% à 17%) et celle des titres de créance de 12 points de pourcentage (56% à 68%).

Date de la prochaine publication : 8 avril 2022